

2 mars 2007

S'ABONNER
AU TEMPS

On peut donner des c

LETEMPS.CH

LE JOURNAL

Sommaire complet
 Editorial
 Zooms
 Temps fort
 International
 Suisse
 Régions
 Economie
 Finance
 Sports
 Société
 Culture
 Eclairages
 Courrier lecteurs
 Météo

FINANCE

Finance
 Fonds placement
 Marchés
 Economie

LES RENDEZ-VOUS

Carrières
 Immobilier
 Sortir
 Samedi culturel
 Disques
 Livres
 Sciences
 Multimédia

LES PLUS DU WEB

Dossiers
 Blogs
 Forums
 Archives
 Galeries de photos
 Revue de presse
 Newsletters
 Hors-séries
 Edition RSS
 Edition PDF
 Edition ePaper

LES SERVICES

Abonnements
 Espace abonnés
 Boutique
 Events
 SMSAnnonces
 WebAdresses
 Publicité
 Voyages
 Rencontres

SUISSE
 Le Temps | Suisse | Article

«Pour les jeunes violents, il faut des sanctions rapides»

Son...aire
 SUISE
 DELINQUANCE. Pierre Maudet rend attentif aux manipulations

des statistiques sur la criminalité des jeunes étrangers.

Précisions sur le travail de nuit des mineurs

Berne refuse de catégoriser les naturalisés

Charles Kleiber cherche conseil à New York pour façonner les études internationales

Valérie de Graffenried
 Mercredi 28 février 2007

La violence des jeunes étrangers fait toujours plus la une des médias. A raison? Pour le radical genevois Pierre Maudet, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, pas vraiment. Il parle sans hésiter de manipulations de chiffres, de «tripatouillages infects dont se rendent coupables certaines formations politiques peu scrupuleuses». (LT du 25/02/07).

Le Temps: Jouons cartes sur table: les jeunes étrangers sont-ils vraiment plus violents que les Suisses? Vous parlez plutôt de manipulations de chiffres....

Pierre Maudet: Oui, car l'UDC annonce une augmentation de la violence chez les jeunes étrangers suspectés d'une infraction contre la vie ou l'intégrité corporelle de 185% entre 1995 et 2005, alors qu'en allant chercher ces chiffres, et même ceux de 2006, auprès de leur source, la police zurichoise, je constate qu'elle est de 152% chez les étrangers... et de 397% chez les jeunes Suisses! De manière plus générale, je regrette vraiment que nous ne disposions pas de statistiques uniformes au niveau fédéral. Les chiffres concernant les condamnations ne reflètent que très partiellement la réalité. Certains délits ne font pas l'objet de condamnations et les pratiques sont différentes d'un canton à l'autre. Il est donc vraiment difficile d'avoir une idée claire de ce que représente la délinquance des mineurs. Et les manipulations sont fréquentes...

– Les récents viols de Rhäzuns, Seebach et Steffisburg ont été le fait de jeunes étrangers ou de fraîchement naturalisés. Doit-on penser qu'ils commettent des actes qualitativement plus violents que les Suisses?

– L'origine étrangère peut représenter un facteur de risque plus élevé. Par exemple, suivant la culture d'origine, le degré de tolérance à la violence sera plus ou moins grand. Et l'effort d'intégration sera donc plus fort. Mais rien ne sert de stigmatiser telle ou telle catégorie, car s'il y a corrélation, il n'y a pas forcément de lien de cause à effet. En se focalisant sur ces exemples, l'UDC ne cherche qu'à remettre la question de l'immigration au cœur des élections fédérales. Le peuple a accepté les lois sur l'asile et les étrangers et l'UDC ne sait plus par quel bout prendre le sujet. Si on parle «catégorie», je rappelle que près de 90% des auteurs de violences sont des hommes. Doit-on pour autant en déduire que le sexe est aussi un facteur aggravant?

– Parlons solutions. Que faire lorsqu'un jeune étranger commet un délit grave en Suisse? Faut-il, pour faire passer



Pierre Maudet. «Si la sanction met trois mois à venir, même pour des actes légers, le jeune ne verra plus forcément le lien avec son délit et se sentira au-dessus des autorités». Photo: Keystone

S'ABONNER

UTILISATEUR

Nom

Mot de passe

OK

Mot de passe oublié?

➤ Accès d'un jour

- Agrandir le texte
- Réduire le texte
- Imprimer l'article
- Transmettre

LE TEMPS SA

Présentation

Visite

Contacts

LE TEMPSPlace de Cornavin 3
Case postale 2570
1211 Genève 2**tel:** +41(0)22 799.58.58**fax:** +41(0)22 799.58.59

un message fort, l'expulser comme le prône notamment Pascal Couchepin?

– Cela n'améliorera pas forcément la situation du jeune en question. Mais la mesure peut se révéler un signal clair en cas de délits graves répétés. Nous devons sanctionner ceux qui ne veulent pas s'intégrer, avec une visée de prévention. Le canton de Saint-Gall a déjà agi de la sorte et c'est bien.

– Pour Christoph Blocher, la famille du jeune délinquant devrait aussi être expulsée...

– Là, je suis totalement contre! Ce n'est même plus la loi du talion: c'est digne des régimes fascistes! Agir ainsi n'est pas admissible dans un Etat de droit. Si l'UDC veut appliquer les méthodes de certains pays moyenâgeux qui pratiquent la punition collective, qu'elle le dise!

– Admettez-vous qu'il existe un problème particulier avec les Kosovars?

– Il est assez logique que des personnes qui ont vécu la guerre peuvent présenter des troubles de comportement supérieurs à d'autres et se sentir déracinés. Je relève par ailleurs que le critère confessionnel souvent mis en exergue pour stigmatiser une catégorie n'est pas forcément relevant. J'en veux pour preuve que les Musulmans des Balkans s'intègrent par exemple plus facilement dans notre société laïque que des gens de confession musulmane venant d'autres pays.

– Le phénomène des bandes, parfois jeunes contre étrangers, qui attise cette violence, est-il en train de prendre de l'ampleur?

– Le phénomène n'est pas nouveau mais il est préoccupant. Tout comme le recours toujours plus fréquent à l'arme blanche et le fait que le rapport des jeunes au corps ait changé. Ils n'ont plus les mêmes limites qu'avant. Les scènes de «happy slapping», notamment, le démontrent.

– Vous prônez l'acte de la «réparation», vous voulez pousser les jeunes à se tourner vers leurs victimes pour qu'ils prennent conscience de leur délit. C'est bien joli, mais avec de belles phrases on n'endigues pas la violence...

– Il n'existe évidemment pas de solution toute faite lorsque le problème est complexe, mais une palette de mesures. La société doit donner des repères clairs. Et pour moi, le repère temporel est important: lorsqu'un délit est commis par un jeune, la sanction doit être rapide. Il doit y avoir, ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons, une prise en charge par un juge unique, qui assume l'instruction, la sanction, mais aussi le suivi.

– La justice pénale des mineurs est-elle trop lente?

– Oui, souvent. Si la sanction met trois mois à venir, même pour des actes légers, le jeune ne verra plus forcément le lien avec son délit et se sentira au-dessus des autorités. La sanction perdra sa valeur éducative, le jeune risquera la récidive et développera un sentiment d'impunité. Un sentiment destructeur. Je ne suis pas non plus convaincu que des peines de prison allant jusqu'à quatre ans, comme prévu dans le nouveau Code pénal des mineurs, sont une bonne solution. Les travaux d'intérêt général et de réparation sur le lieu de l'acte commis, voire auprès des victimes, me semblent plus importants.

– Sur le plan de la prévention, Christoph Blocher parle d'introduire des agents de police dans les écoles. Une solution?

– Mais c'est la plus grande des aberrations! N'enlevons pas aux enseignants le reste d'autorité qu'ils ont! A trop vouloir mettre des caméras de surveillance et des flics dans les écoles, on va aggraver le problème. Je crois en revanche à une présence policière de qualité mais pas uniquement répressive. Il faut donner des repères aux jeunes, des repères d'autorité, pas de répression. N'oublions d'ailleurs pas que sur environ 1 million de mineurs qui vivent en Suisse, seuls environ 1,5% ont fait l'objet d'une condamnation pénale.

– L'UDC et le PDC demandent que les statistiques sociales et criminelles précisent quels Suisses naturalisés le sont depuis moins de cinq ans. Que vous inspirent ces revendications?

– Comme républicain et libéral, je suis évidemment archi-opposé à cette mesure. Que veut vraiment faire le PDC? Créer une catégorie de Suisses à l'essai? Si l'ambition du PDC est de poser des questions que poserait l'UDC avant que celle-ci ne les pose, je trouve cela regrettable. Le PDC va finir par oublier ce qui le différencie de l'UDC. Créer une «sous-catégorie» de Suisses est anticonstitutionnel et contraire à mes valeurs fondamentales. La nationalité est indivisible.

– L'idée d'une naturalisation à l'essai vous horripile donc?

– Bien sûr! Qu'advierait-il aux personnes qui se verraient refuser le passeport suisse alors qu'elles ont déjà perdu le leur? Le vide juridique? La Suisse ne peut quand même pas créer des apatrides!

– Notre système de naturalisation est toujours plus critiqué. S'achemine-t-on vers un durcissement des conditions pour devenir Suisse?

– Je ne suis moi-même pas satisfait du système actuel et j'ai l'impression que c'est le cas de la plus grande partie de la population suisse. Lors des votations sur les naturalisations facilitées, c'est la question de l'automaticité pour la troisième génération qui a fait capoter le vote. Il faut donc se pencher sérieusement sur le type de démarche volontaire que l'on demande aux candidats à la naturalisation, et en particulier aux jeunes candidats. Par exemple en proposant un contrat d'intégration. Mais n'oublions pas que nous sommes déjà un des pays où la nationalité s'acquiert le plus difficilement, notamment en termes de délais.

© Le Temps, 2007 . Droits de reproduction et de diffusion réservés.

PUBLI-C Acheter les droits de reproduction de cet article.

[Annonces Goooooogle](#)

[Votre publicité ici](#)

CartoucheSuisse dès 4 CHF

Cartouches compatibles et encre Garantie 1an - à prix discount
www.cartouchesuisse.ch

Rencontres avec Meetic

Qui sont les célibataires près de chez vous ? Cherchez par ville, age
www.meetic.ch

Immobilier Suisse Valais

Vente chalets appts terrains pour résidents étrangers.
www.immo-swiss.com

e-mail
info@letemps.ch
www.letemps.ch

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.
→ A propos → Nous contacter → Votre avis → Notre charte → RSS

[top](#)